

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

OBJET

Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

N° 2023-36

**Maîtrise d'œuvre pour
l'étude de faisabilité
photovoltaïque technique
et économique sur trois
sites communaux**

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-32 du 11 février 2023 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre dans la limite de 214 00,00€HT pour les fournitures et services et 500 000 euros HT pour les travaux, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude de faisabilité photovoltaïque technique et économique sur trois sites de la collectivité (Espace Louis Simon, Groupe scolaire du Châtelet, Groupe scolaire des Voiron)

Considérant qu'après consultation de plusieurs fournisseurs, la société ACTIVSKEEN SAS, 280 avenue Napoléon Bonaparte 92500 RUEIL MALMAISON a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la commune au regard des critères d'attribution du marché ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'ATTRIBUER à la société ACTIVSKEEN SAS, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité photovoltaïque technique et économique sur trois sites communaux. (Espace Louis Simon, Groupe scolaire du Châtelet, Groupe scolaire des Voiron)

ARTICLE 2 – DIT que le prix du marché est de 5 340,00 € HT soit 6 408,00 € TTC.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits sont prévus à cet effet, n°020/2313/108.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 24 mars 2023

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-préfecture le : 27/03/23

de sa mise en ligne le : 27/03/23

de sa notification le :